

# La Lettre de la CADE

Coordination pour l'Afrique de Demain

*Un autre regard sur l'Afrique et les Africains*

Mensuel d'information - Janvier 2013 - n° 159



Débat de Janvier 2013

« *Quelle place pour les migrants africains  
dans notre société ?* »



Éditorial

## LE MALI !

L'intervention de l'armée française du 10 janvier 2013 est acclamée par la quasi-totalité du peuple malien, à l'intérieur du pays, du nord au sud.

De par le monde, plusieurs manifestations et marches témoignent de la gratitude de la diaspora malienne à la France.

Une action d'autant plus saluée que le Mali a été le seul pays d'Afrique où on a critiqué l'intervention française en Libye. La France de Nicolas Sarkozy avait aussi été accusée de soutenir le Mouvement de libération de l'Azawad (MNLA), créé en décembre 2011.

Le défi actuel du Mali, de ses autorités, de ses populations comme de son armée, c'est de construire une paix durable en réintégrant la communauté touareg dans la communauté nationale et en remettant sur pied l'Etat et la démocratie au Mali, avec le soutien de la communauté internationale.

La tâche de l'armée malienne reste essentielle : elle devra poursuivre la reconquête de la totalité du territoire national et s'opposer aux velléités de vengeance et de règlements de comptes.

Par son action, François Hollande invite la France, l'Europe et la Communauté internationale à redéfinir leurs rapports avec l'Afrique et les Africains.

***Les Maliens, les Africains et les Français font la guerre, mais seuls les Maliens construiront la Paix.***

La CADE



Image provenant du site <http://vroum52.com/afriquegeo.html>

### « Quelle place pour les migrants africains dans notre société ? »

Jean-Loïc Baudet, président de la CADE, remercie tout d'abord la Maison des Associations du 15<sup>e</sup> arrondissement de Paris d'avoir bien voulu accueillir cette rencontre exceptionnelle qui ouvre l'année 2013 et présente ses meilleurs vœux à l'assistance. La migration a toujours caractérisé l'humanité et c'est un



De gauche à droite : Emmanuel Terray, Sylvie Koffi, Dominique Kounkou et Jean-Loïc Baudet.

droit reconnu par la déclaration universelle des Droits de l'Homme. Elle ne correspond que 3 % de la population mondiale mais a toujours joué un rôle important dans le développement des pays d'accueil ainsi que dans les relations internationales puisqu'elles constituent un trait d'union entre les nations que l'on tient à conserver. La CADE attache de l'importance au problème de l'intégration des migrants et dans cet esprit souhaite développer un partenariat avec les associations de migrants comme elle le fait dans l'organisation de l'itinérance de l'exposition qu'elle a conçue sur « Les Afriques qui se font ». Cette exposition présente la vision que l'on a d'une Afrique tournée vers son avenir en 27 panneaux accompagnés d'un livret et le souci de la CADE est de la faire circuler auprès des publics intéressés tant en région parisienne qu'en province. Il lance un appel au public pour aider la CADE à

sa diffusion en précisant que les informations utiles sont disponibles sur le site de la CADE.

Il passe la parole à Sylvie Koffi, journaliste à Radio France Internationale, chargée des questions d'immigration, qui a bien voulu accepter d'animer ce débat. Elle présente les intervenants qui ont accepté de débattre du sujet. Maître Dominique Kounkou est docteur en droit international public, avocat au barreau de Paris, président de l'association « Initiatives africaines ». Il a publié « L'émergence d'initiatives africaines » en 2009 et « L'histoire cachée du peuple africain » en 2012 aux éditions L'Harmattan. Emmanuel Terray est anthropologue, directeur d'études à l'EHESS. Il s'est engagé aux côtés des sans-papiers, en particulier de ceux de l'Eglise Saint Bernard en 1996. Il a publié notamment « Migrations, fantasmes et réalités », La Découverte, 2008.

**En introduction,** Sylvie Koffi précise qu'il ne sera parlé que des migrants de l'Afrique subsaharienne. Les migrants d'Afrique du Nord occupent en effet une place à part dans la société française. Beaucoup sont arrivés en France lorsque ce pays a fait appel à cette main d'œuvre étrangère après la seconde guerre mondiale. Pour les migrants venus de l'Afrique subsaharienne, il y a une représentation particulière dans la conscience collective et un certain nombre de clichés sont véhiculés. Qui sont ces migrants, pourquoi émigrent-ils, quelle place occupent-ils dans notre société, comment

s'intègrent-ils ? Telles sont les questions posées. S. Koffi avance quelques chiffres. La France compte 65 millions d'habitants dont 3,5 millions d'étrangers, toutes nationalités confondues. Les migrants d'Afrique subsaharienne sont environ 1 million (compte non tenu de ceux qui ont acquis la nationalité française) mais beaucoup sont en situation irrégulière, ce qui rend leur décompte délicat. Ce chiffre modeste ne correspond pas à ce que certains appellent une invasion migratoire. Qui sont ces migrants ? demande-t-elle à Dominique Kounkou.

**“La France compte 65 millions d'habitants dont 3,5 millions d'étrangers, toutes nationalités confondues. Les migrants d'Afrique subsaharienne sont environ 1 million...”**

---

---

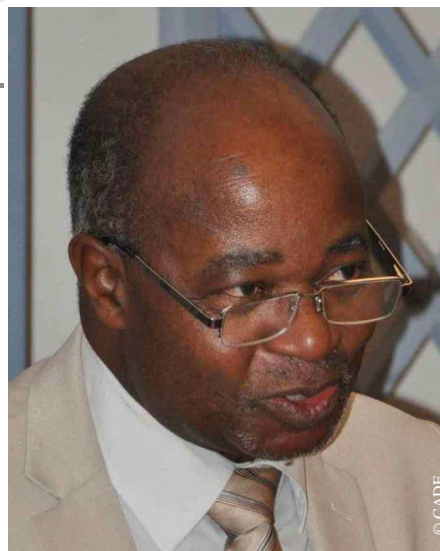
## Une grande diversité de migrants

---

Pour **Dominique Kounkou**, il n'y a de sociétés que des sociétés de migration. Il rappelle les différentes vagues migratoires. Les migrations subsahariennes peu nombreuses dans les années 60 ont été, jusque dans les années 70, essentiellement des migrations de travail suscitées par les entreprises françaises. A partir de 1974, l'appel à la main d'œuvre étrangère cesse et l'immigration se diversifie à la fois géographiquement et socialement. Des familles s'installent, avec le regroupement familial et des diplômés se joignent aux ruraux. Les migrants qui se sont sédentarisés et qui se sont ménagés un espace de vie portent un certain regard sur les nouveaux arrivés. Les migrants provenant d'Afrique de l'Ouest ont des cheminements qui sont très voisins de ceux des migrants maghrébins.

Ils vivent souvent dans des foyers et travaillent dans les mêmes conditions qu'eux. Les migrants d'Afrique Centrale viennent généralement pour faire des études mais ils ne sont pas repartis à cause de l'instabilité politique de leur pays d'origine. Leur souhait était pourtant de rejoindre leur pays pour participer à sa construction grâce à leur diplôme. De plus, à leur retour en Afrique, on ne leur offre pas la possibilité de s'épanouir.

Cette migration africaine est une migration pauvre. Ces migrants qui restent attirés par leur pays d'origine ne se sont pas installés, et n'ont donc pas construit une présence sociale, économique, financière. C'est donc une population précaire. On remarque cependant un sentiment nouveau chez les jeunes générations. Les enfants de



*Maître Dominique Kounkou*

migrants se sentent pleinement nés en France, ils suivent souvent un cursus scolaire assez solide et n'ont pas de complexe à vivre et à s'affirmer. On assiste progressivement à un autre comportement, à une autre réalité. ■

---

**Sylvie Koffi** demande à Emmanuel Terray s'il est d'accord sur cette analyse des différentes vagues migratoires : les migrations de travail jusque dans les années

70, la diversification ensuite de ces migrations avec l'arrivée des étudiants et les descendants de ces migrants sédentarisés.

---

---

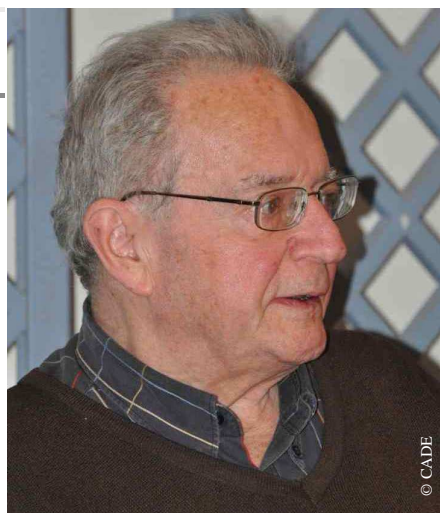
## Une migration de la désespérance

---

**Emmanuel Terray** est d'accord mais apporte cependant une nuance. La pauvreté n'est pas le seul moteur de la migration et évoquer la différence de niveau de vie entre pays riches et pays pauvres n'est pas suffisant. Il donne l'exemple de la Côte d'Ivoire des années 60 qui n'était alors pas un pays riche, mais il y avait des perspectives importantes de développement, en particulier pour les paysans. Ces derniers ne partaient pas car, bien que pauvres, ils avaient la possibilité d'améliorer leur situation. On part quand on se trouve dans une situation bloquée, sans perspectives, assez largement due à l'existence de régimes politiques à la fois autoritaires, incompétents et corrompus. La solution raisonnable est alors de

partir. Il se réfère aux travaux d'Albert Reichmann, un sociologue américain, qui explique que quand un individu se trouve placé devant une situation insupportable, il a le choix entre deux solutions : la protestation ou la fuite. La protestation n'est possible qu'à deux conditions. Il faut d'abord l'énoncer et ensuite la faire partager à d'autres de telle sorte qu'elle devienne efficace. La protestation n'est une solution viable que s'il y a la liberté d'expression et la liberté d'association. Malheureusement, dans bien des cas, ces deux libertés n'existent pas. Alors la protestation est vaine et la fuite est la conséquence logique.

Outre le maintien de ces régimes souvent soutenus de l'extérieur pour des raisons géopolitiques, les



*M. Emmanuel Terray*

accords de partenariat cosignés avec l'Union Européenne, imposant le libre-échange aux Etats africains, font que les agricultures européennes subventionnées concurrencent les agricultures africaines et contribuent à alimenter une migration que par ailleurs l'Europe



souhaite endiguer. Parmi les facteurs qui favorisent les migrations, il y a aussi l'attraction des pays occidentaux ; mais le facteur déterminant est moins la pauvreté que la désespérance. De manière provocatrice, E. Terray dit qu'il n'y a pas de migration économique, il n'y a que des migrations politiques, celles de la désespérance, qui sont dues à des situations politiques précises.

### ► **L'immigration : le résultat d'un compromis**

Par ailleurs, la situation des migrations en France est en réalité le résultat d'un compromis tacite entre des forces différentes. Quels sont les termes de ce compromis ? Il y a d'une part la pression exercée par de jeunes Africains qui sont face à la situation qui vient d'être décrite et qui sont prêts à subir une entreprise périlleuse et des années de galère, mais qui pensent avoir l'occasion de trouver du travail dans des conditions difficiles, et finalement améliorer leur sort. Le deuxième élément du compromis est l'attitude des pouvoirs publics et des forces sociales françaises face à cette pression. E. Terray fait ici une remarque préalable. Il n'est pas sûr que la migration africaine aujourd'hui présente des caractères spécifiques importants par rapport aux autres migrations. Il n'est pas sûr non plus que l'attitude française en la matière soit spécifique. En réalité, le problème est non seulement européen, mais mondial. On le retrouve à la frontière entre les USA et le Mexique, dans les Etats du Golfe, à l'intérieur de la Chine à cause du permis de résident qui n'est pas donné à tout le monde, ce qui fait que la Chine est probablement le pays qui génère le plus de sans-papiers (environ 150 millions).

Qu'attend la société française de cette migration ? C'est d'abord l'apport d'une main d'œuvre jeune dont l'éducation n'a rien coûté au pays d'accueil. En second lieu, la France attend de ces migrants qu'ils

prennent en charge les travaux dont les Français ne veulent pas comme les tâches manuelles non qualifiées dans les domaines du bâtiment, des travaux publics, de l'hôtellerie, du gardiennage, du service à la personne, de l'agriculture saisonnière, tous secteurs pratiquement réservés à la main d'œuvre extra-européenne. On sait également que les hôpitaux ne fonctionneraient pas s'ils ne bénéficiaient pas d'un apport massif de médecins étrangers sous-payés par rapport à leurs collègues français. Un troisième avantage pour la société française est qu'en cas de crise, les migrants constituent pour les travailleurs nationaux un matelas protecteur amortissant la dureté des licenciements. Il a été montré (Claude Valentin Marie, 1996) qu'entre 1975 et 1990 la part de la main-d'œuvre industrielle en France a été considérablement réduite, mais celle de la main-d'œuvre étrangère l'a été davantage. Ce rôle de matelas protecteur, les migrants le jouent également en matière de chômage puisque le taux de chômeurs est deux fois plus important dans la main-d'œuvre extracommunautaire que dans la main d'œuvre nationale ou communautaire. Le quatrième avantage, pour le pays d'accueil, est qu'à l'intérieur du monde du travail existe une fraction plus vulnérable qui permet de tirer vers le bas l'ensemble des rémunérations et des conditions de travail. Cette précarité est favorisée par les titres de séjour annuels qui rendent impossibles l'accès à certains droits sociaux.

### ► « La délocalisation sur place »

Le travail des étrangers en situation irrégulière permet la mise en œuvre du mécanisme qu'il y a 10 ans E. Terray et ses collègues ont appelé « la délocalisation sur place » à partir de deux constatations. La première porte sur les effectifs de travailleurs irréguliers, fournis par le Ministère de l'Intérieur, qui étaient d'environ 400 000. Ce qui est intéressant, c'est que ce chiffre était le

même depuis 20 ans et qu'il est le même aujourd'hui. Entre temps sont intervenues deux régularisations importantes, en 1981 et en 1997, et bon an, mal an, on expulse de 25 à 30 000 personnes par an. Si les évaluations sont exactes, on constate qu'il y a un volant qui est reconstitué en permanence et qu'il arrive autant de gens soit qu'on régularise, soit qu'on expulse. Le caractère permanent de ce volant indique bien qu'il joue un rôle structurel dans notre économie. D'autre part tous les secteurs où sont employés les travailleurs irréguliers ne sont pas délocalisables, ce qui permet aux employeurs d'avoir à leur porte une main-d'œuvre placée dans les mêmes conditions que dans le Tiers-Monde. Ce dispositif fonctionne à deux conditions : il faut des lois répressives qui rendent ces travailleurs vulnérables puisque le séjour irrégulier est un délit. S'il n'y avait pas de législation répressive, il n'y aurait plus de « délocalisation sur place ». Le compromis est donc d'avoir une législation répressive mais le l'appliquer avec souplesse de telle sorte que l'on expulse 25 000 travailleurs irréguliers alors qu'il y en a 400 000 sur le territoire.

La main-d'œuvre migrante est donc tolérée et mal traitée et elle est particulièrement mal traitée quand elle est en situation irrégulière. Il y a une sorte de paradoxe car on assiste à une montée régulière du volume des migrations qui est passé, dans le monde, de 170 millions en 1960 à 220 à 230 millions aujourd'hui et pendant la même période, on a assisté à un durcissement grandissant des lois qui régissent les entrées et les séjours (pour l'ONU, un migrant est quelqu'un qui reste au moins un an hors de chez lui). Ce paradoxe s'explique car le durcissement des contrôles ne réduit que les migrations légales et l'augmentation des migrations illégales compense la diminution des migrations légales, ce que montrent les statistiques européennes.

Ce compromis qui dure depuis un certain temps est instable. Il ne satisfait pas tout le monde. Il satisfait les employeurs qui sont toujours favorables à la liberté de circulation mais pas à l'égalité des droits ; il satisfait en partie le gouvernement, mais c'est un manque à gagner en matière de cotisations sociales, fiscale. D'un autre côté, les migrants supportent de plus en plus difficilement la situation qui leur est faite. Depuis 1996 les mouvements de sans-papiers se sont développés et

un tournant est survenu en 2008 avec la grève des sans-papiers soutenue par la CGT, qui a produit quelques résultats.

En conclusion, E. Terray propose trois mesures pour améliorer la situation des migrants :

1. La régularisation des sans-papiers. Selon E. Terray, cette mesure ne créerait pas d'appel d'air comme on l'a constaté lors de la régularisation de 1997. Le fait déterminant pour attirer des

migrants est la possibilité de trouver du travail.

2. La stabilisation de leur statut juridique grâce à un titre de séjour durable, pluriannuel qui permet une insertion réelle dans la société.

3. La levée des restrictions en ce qui concerne le regroupement familial et le mariage, en conformité avec les nombreuses conventions internationales signées par la France. ■

## LE DEBAT

**S. Koffi** donne la parole à la salle pour débattre des différentes pistes ouvertes par les intervenants.

Une première intervention estime qu'il faudrait compléter le permis de séjour par un permis de circuler. Pour prétendre à une carte de séjour et à son intégration, le migrant doit rester en France. S'il part, il perd ses droits. On n'imagine pas, dit-il, Marco Paulo privé de liberté de circuler. Sur l'importance de la population étrangère en France, un consultant apporte quelques précisions. Il reconnaît qu'il est difficile de faire des statistiques. Cependant le travail fait avec les différentes diasporas en 2009 permet d'approcher la réalité de la présence africaine en France. Un débat idéologique est engagé entre différents intervenants sur le nombre exact de personnes originaires de l'Afrique subsaharienne, les chiffres avancés et le nombre de pays d'où sont originaires les migrants ont fait l'objet d'évaluations controversées qui ne sont pas partagées par les instituts de statistiques chargés de ce travail. Sur le bilan économique de l'immigration pour le pays d'accueil, un débat semblable idéologiquement marqué a eu lieu. Certains parlent du bilan positif de l'immigration pour les comptes sociaux français. D'autres donnent des chiffres « faramineux » sur ce coût en ou-

bliant les bénéficiaires qu'en retirent les entreprises françaises.

Sur cette question du rapport coût/bénéfice de l'immigration, E. Terray apporte quelques nuances. En matière d'accident du travail, les prestations touchées par les migrants sont supérieures à ce qu'ils cotisent, et pour cause, puisqu'ils font des métiers plus accidentogènes. Par contre, si on regarde le régime des retraites, on s'aperçoit qu'ils cotisent plus qu'ils ne touchent, ce qui est dans la nature des choses compte tenu de la règle de résidence obligatoire pour les migrants retraités. De plus ce débat rappelle à E. Terray celui des historiens sur la colonisation et sur son coût. La réponse pour lui est simple. La colonisation a rapporté beaucoup d'argent aux grandes sociétés commerciales, elle a coûté relativement cher à l'Etat français. En matière d'immigration, c'est la même chose : elle rapporte à certains et coûte à d'autres et ce ne sont pas les mêmes.

Roland Colin juge que la question de la place des Africains dans notre société est indissociable de celle de la position des migrants au regard de leur société. Il est capital de se référer à l'origine géographique des travailleurs immigrés puisque leur position sociale, économique, culturelle n'est pas identique. S'agissant des travailleurs maliens et sénégalais, ils sont venus en France dès 1960 et le personnage emblématique de cette époque est Sally

N'Dongo qui a fondé l'Union Générale des Travailleurs Sénégalais en France à partir de laquelle il a déclenché toute une série de mouvements sociaux. Cette migration a ceci de particulier qu'elle a une stratégie qui n'est pas seulement individuelle mais sociale et culturelle et un rapport avec le pays d'origine qui est très fort. On dit d'ailleurs qu'en terme économique, l'apport des travailleurs immigrés à leur pays d'origine est supérieur à l'aide publique au développement. Il apparaît important à R. Colin de se référer au discours intérieur de cette population pour voir ce qu'elle dit d'elle-même et du pays d'accueil, et comment elle conçoit sa propre stratégie. On touche là à un problème politique extrêmement fort par rapport à tout ce qu'on dit sur le communautarisme dont on présente souvent une vision stéréotypée ; mais il ne faut pas éliminer la question des communautés. On peut vivre dans une communauté sans être communautariste. Une grande partie de cette immigration vit avec un sens important de sa communauté et s'organise. Sur les identités culturelles, à l'intérieur de cet ensemble, il faut là encore entendre la voix intérieure. R. Colin se réfère au livre « Yâkâré » de Oumar Dia qui évoque son long parcours migratoire et la question de la transmission des cultures de ces peuples par rapport à la culture française. Quelle est la place des cultures africaines dans la culture française ? Comment se transmet la

culture de ces populations immigrées d'une génération à l'autre ? C'est toute la question de la transmission sociale et culturelle entre générations que pose le film « Les enfants d'Hampâté Ba » d'Emmanuelle Villard.

**D. Kounkou** réagit à ces interventions, en disant que s'il y a un propos sur le migrant, celui du migrant n'est pas entendu. Comment vit-on l'immigration et ses difficultés ? Par ailleurs, selon lui, les migrants africains n'ont pas su construire une puissance leur donnant une visibilité. La notion de visibilité sociale est très importante et elle ne peut se construire que lorsque l'on a un travail. Il faut que les Africains arrêtent de rêver : ils doivent exister là où ils vivent. Il tente une comparaison avec l'immigration asiatique dont les membres ont créé des commerces, travaillent ; ils sont indépendants. Pour lui, bien traiter les étrangers permettrait d'en faire une valeur ajoutée politique et les ambassadeurs de notre pays à l'étranger.

**E. Terray** est d'accord avec R. Colin mais a une forte réticence à l'utilisation en la matière de considérations culturelles. Il prend l'exemple de l'ouvrage d'Hugues Lagrange « Le déni des cultures » où l'auteur explique qu'une partie des difficultés des migrations africaines, et en particulier de la jeunesse, tient à un déterminant culturel, et en particulier à des structures familiales, qui engendrerait une surreprésentation de la jeunesse africaine dans les statistiques de la délinquance. Pourquoi la majorité de cette jeunesse échappe-t-elle à ce déterminant ? On voit que les déterminants culturels sont difficiles à manier. Par contre, l'étude de Lagrange montre bien que le déterminant culturel a une influence limitée et qu'en réalité les trajec-

toires individuelles jouent un rôle beaucoup plus fondamental.

Niamoye Diarra souligne que la précarité touche doublement les femmes migrantes. Quand elles quittent leur société d'origine, elles sont généralement jeunes, de 18 à 30 ans, et en cas de maternité, elles sont démunies, isolées, alors qu'en Afrique elles bénéficient d'un environnement plus solidaire. On accuse les familles africaines de ne pas vouloir s'intégrer. En fait, ces femmes sont seules, et pâtissent des problèmes de la langue, de la marginalisation, de la domination masculine. Il faudrait leur assurer une formation, leur apprendre le français, couplé à un savoir-faire de manière à leur permettre une autonomie économique. Tout le monde y gagnerait, ces mesures ayant des effets bénéfiques sur l'encadrement des enfants et la délinquance. Concernant l'orientation des enfants d'immigrés : ceux-ci sont intéressés à embrasser le métier de leur choix et non à remplacer leurs parents dans les métiers dits réservés.

Régine Gillet Tchoss, juriste qui fait du conseil pour l'emploi des jeunes témoigne que ces derniers n'émigrent pas de gaieté de cœur. Tous ceux qu'elle a rencontrés dans les foyers ou à leur travail regrettent les mauvaises conditions de travail et les rêves envolés. Ils n'ont qu'une envie, c'est de retourner dans leur pays et de contribuer à leur développement. Ce mouvement devrait être encouragé et accompagné pour que ces jeunes profitent du décollage de l'Afrique dont parlent les médias. Elle milite pour un partenariat entre les entreprises qui travaillent en Afrique, les travailleurs sociaux, les pouvoirs publics, les organismes comme l'Agence Française de Développement (AFD) pour aider à ce retour avec des solutions innovantes.

**E. Terray** pense que ce qui est important, c'est la liberté de circulation qui existe entre pays riches alors que les ressortissants des pays du Sud sont assignés à résidence. Cette liberté de circulation doit être accordée à tout le monde. A partir de là, c'est aux intéressés de décider s'ils veulent partir ou rester. Tous les migrants qu'il a rencontrés ont la conviction que c'est leur droit de s'établir où ils veulent au mieux des intérêts de leurs familles. E. Terray dénonce par ailleurs l'argument selon lequel en période de chômage, on ne peut pas accueillir de nouveaux migrants. Selon lui, le marché du travail en France est cloisonné entre secteurs réservés aux Français, comme la fonction publique, et les secteurs dont les Français ne veulent pas, réservés aux migrants subsahariens. Dans ces derniers secteurs, il y a quantité d'emplois non satisfaits ce qui devrait permettre d'accueillir de nouveaux migrants.

**En conclusion**, comparées aux flux intérieurs à l'Afrique subsaharienne, les migrations vers l'Europe sont assez faibles. Elles alimentent toutefois des stéréotypes dans la société française et constituent par ailleurs un thème récurrent dans la littérature africaine. Il a été montré la complexité des formes d'insertion dans la société d'accueil des migrants réguliers aussi bien que des migrants en situation irrégulière. On retiendra que la particularité de cette migration est son souci d'organisation dans le cadre de sa communauté et de participation au développement de son pays d'origine aussi bien par des transferts financiers que par l'initiation de projets utiles. ■

**Philippe Mathieu**

#### **Bibliographie :**

- *L'histoire cachée du peuple africain*, Gilles Gilbert et Dominique Kounkou, L'Harmattan, juin 2012.
- *Immigration : fantasmes et réalités*, sous la direction de Claire Rodier et Emmanuel Terray, La Découverte, 2008.

## Mieux partager les richesses du sous-sol africain

**S**elon le FMI, l'Afrique subsaharienne devrait bénéficier d'une croissance de la production supérieure à 5 % en 2012, mais, sauf en Afrique du Sud, l'industrialisation reste le parent pauvre de cette renaissance et le schéma extraverti des économies locales demeure prégnant.

« Plus de 80 pour cent des recettes d'exportation du continent proviennent de matières premières, généralement à l'état brut. Les économies de plusieurs pays sont orientées vers l'exportation d'une seule marchandise, comme le cuivre (en Zambie) ou l'aluminium (au Mozambique). ... A l'exception de l'Égypte, de la Tunisie et de l'Afrique du Sud, ... les secteurs hors extraction et les industries compétitives restent fortement sous-développés dans la plupart des pays d'Afrique »<sup>1</sup>.

### ► Un beau potentiel minier et pétrolier

• **Minerais** : l'Afrique posséderait plus du tiers des ressources minières mondiales, tous minerais confondus, et disposerait des principales réserves pour le platine, l'or, les diamants et le manganèse. Partout, de nouveaux gisements sont découverts, comme au Ghana, Kenya, Mozambique, Niger, Sierra Leone, Tanzanie, Ouganda et Madagascar, ce qui laisse augurer de belles rentrées d'argent dans plusieurs pays jusqu'ici privés de recettes minières, notamment au Sahel. Premier poste d'exportations de nombreux pays africains, les revenus de l'activité minière restent dominés par l'exploitation de minerais bruts, faute d'investissements dans la valorisation sur place.

• **Pétrole et gaz** : la production de pétrole de l'Afrique subsaharienne - où le Nigeria et l'Angola sont les principaux producteurs - s'élevait à 7 % du total mondial et ses réserves prouvées à 5 % du total en 2011<sup>2</sup>. Bien qu'elle reste modeste, elle monte en puissance avec les découvertes de ressources offshore (exploitation en mer) en Afrique de l'Ouest pour le pétrole et dans l'Océan Indien pour le gaz, où le Mozambique attend de ses ventes de gaz liquéfié des recettes de plus de 4 milliards d'euros par an pour le trésor public. Les progrès technologiques permettront d'atteindre des gisements jusqu'ici inaccessibles, comme ceux d'Angola et du Ghana, dont le groupe français Technip, spécialiste des gisements en eau très profonde, espère tirer profit.

Quant à l'Afrique du Sud, elle vient de lever son moratoire sur l'exploration des gaz de schiste et d'autres pays pourraient être, eux aussi, tentés par le recours à la technique de la fracturation hydraulique.

### ► Pour une distribution plus équitable de la richesse

Huit pays d'Afrique subsaharienne (Angola, Cameroun,

République du Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Nigeria, Tchad, Soudan du Sud) sont classés « pays exportateurs de pétrole ». Leurs exportations nettes de pétrole représentent au moins 30 % des exportations totales, ce à quoi s'ajoutent, pour plusieurs d'entre eux, des recettes générées par les ventes de minerais.

Beaucoup reste à faire en matière de création de valeur ajoutée localement, comme au Nigeria qui importe du pétrole raffiné pour répondre aux besoins de ses habitants.

Cependant, plusieurs pays ont commencé à s'investir davantage dans le capital et la gestion des grandes entreprises et veulent notamment :

- revoir les contrats pour accroître la part des royalties du pays d'accueil ;
- augmenter leur participation au capital des entreprises pour peser sur la politique des revenus et les choix d'investissement.

Presque toutes les opérations minières sont sous contrôle étranger, concédées aux quatre multinationales qui dominent le secteur, à savoir les deux anglo-australiens BHP Billiton et Rio Tinto, le brésilien Vale, leader mondial du fer, et le nouveau géant suisse Glencore.

En revanche, les deux grandes compagnies pétrolières de la région - la Sonangol en Angola et la Nigerian National Petroleum Corporation (NNPC) au Nigeria - sont des entreprises publiques. Bien entendu, le contrôle du capital n'avance à rien tant que la corruption et l'irresponsabilité continueront à sévir. L'ONG américaine Human Rights Watch dénonce un détournement de 32 milliards de dollars en Angola (soit 25 % du PNB du pays), identifié entre 2007 et 2010 par le FMI. Cette somme énorme, qui a disparu des caisses de l'État, proviendrait de la Sonangol. Quant à la NNPC nigérienne, considérée comme mal gérée, elle nécessiterait une restructuration.

La situation de l'Afrique s'avère quand même très favorable, vu l'abondance de ses réserves et des prix élevés, tirés par la demande croissante des pays émergents comme la Chine. En dépit des insuffisances actuelles, les activités extractives ont déjà conduit à des progrès remarquables en matière d'emploi (les mines emploient quelque 500 000 salariés dans la seule Afrique du Sud), de revenus (privés et publics) et de formation de cadres africains, désormais promus aux postes de direction des grandes entreprises. ■

Jean Roch

<sup>1</sup> Rapport 2011 sur les progrès en Afrique, Africa Progress Panel

<sup>2</sup> BP Statistical Review of World Energy, June 2012, [bp.com/statisticalreview](http://bp.com/statisticalreview)



Arhamatoulaye Maïga

### Parcours sans faute pour une jeune chercheuse malienne

**L**es RCPG, vous connaissez ? Avec quelque 900 membres, ces Récepteurs Couplés aux Protéines G constituent la plus grande famille de récepteurs membranaires chez les mammifères. Impliqués dans le transfert d'informations au travers des membranes biologiques, ils sont au cœur de processus physiologiques aussi importants que le goût, l'olfaction, la vision, la croissance cellulaire ou encore l'interaction entre cellule-hôte et pathogène. Ces RCPG qui sont la cible thérapeutique de plus de 30 % des médicaments commercialisés aujourd'hui, Arhamatoulaye Maïga s'y intéresse tout particulièrement au sein de l'Institut de Recherche en Immunologie et en Cancérologie de Montréal, au Canada, où elle poursuit ses études post-doctorales sous la direction du professeur Guy Sauvageau, directeur scientifique et fondateur de cet institut, et du professeur Michel Bouvier.

2011 et 2012 resteront des années « phares » pour Arhamatoulaye Maïga. Début 2011, cette jeune femme franco-malienne soutenait en effet sa thèse de doctorat en France, alors qu'un an plus tard, elle est devenue maman. Entre temps, elle a commencé ses études post-doctorales au Canada, à Montréal, dans l'Institut de Recherche en Immunologie et en Cancérologie que dirige Guy Sauvageau. L'été dernier, après son congé de maternité, elle a regagné le chemin du laboratoire pour y retrouver ces fameux RCPG dont elle a fait la connaissance à l'occasion de sa thèse réalisée dans l'équipe « Toxines, Récepteurs et Canaux Ioniques » que dirige le docteur Denis Servent au sein du Service d'Ingénierie Moléculaire des Protéines (SIMOPRO) de l'Institut de Biologie et de Technologies de Saclay (iBiTec-S) du CEA. Intitulée *Caractérisation de l'interaction entre la toxine peptidique AdTx1 et le récepteur alpha1A adrénérgique*, cette thèse, co-dirigée par Denis Servent et Nicolas Gilles, chercheur au sein de la même équipe et découvreur de cette toxine, avait pour but d'étudier cette dernière dont les caractéristiques en font à la fois un outil d'étude du récepteur et une molécule thérapeutique potentielle dans le traitement de l'hypertrophie bénigne de la prostate. « *Il s'agissait de caractériser le profil pharmacologique de cette toxine issue du venin du Mamba vert (Dendroaspis angusticeps) et de comprendre l'origine moléculaire de sa haute affinité et sélectivité pour le récepteur adrénérgique alpha1A* », résume-t-elle.

#### ► De Bamako à Montréal en passant par la France

Avant d'en arriver à cette thèse, Arhamatoulaye est passée par l'Université Joseph Fourier (UJF) de Grenoble, d'abord en y étudiant au sein de son antenne de Valence, pour y obtenir un DEUG de biologie, puis à Grenoble, pour y décrocher une licence, option chimie biologie, enfin un Master qui lui a permis d'approfon-

dir ses connaissances dans ces mêmes disciplines. Il existe en effet un accord de coopération entre l'UJF et l'Université de Bamako. « *Après mes études secondaires au Lycée Notre-Dame du Niger et l'obtention de mon baccalauréat scientifique, j'ai bénéficié de l'une de ces bourses d'études mises en place par l'ex-président du Mali, Alpha Oumar Konaré* », précise cette jeune femme dont le père est ingénieur en hydraulique, sa mère étant professeur de mathématiques. Rappelons que l'ambition de ce programme était de former 300 jeunes cadres pour le Mali, chacun d'eux bénéficiant d'une bourse pour étudier en France. Ils étaient dix, cinq filles et cinq garçons, à avoir été sélectionnés sur dossier et à la suite d'un concours, l'année où Arhamatoulaye s'est envolée pour la France, pays qu'elle ne connaissait quasiment pas. « *J'y étais venue une seule fois en vacances, durant un mois, chez un oncle* », se souvient-elle.

Cinq ans plus tard, Master en poche, elle a donc débarqué dans l'équipe de Denis Servent, au centre de Saclay du CEA, en région parisienne. Elle avait trouvé une proposition de thèse qui l'intéressait et réussi le concours. Le vrai travail de chercheur allait pouvoir commencer. « *J'avais en tête de faire une thèse pour pouvoir retourner au Mali et enseigner à l'université* », explique-t-elle avant d'ajouter : « *les laboratoires ne sont pas nombreux au Mali. Aussi est-il plus difficile de trouver un poste de chercheur* ». C'est donc dans cet état d'esprit que cette jeune doctorante s'est lancée dans la caractérisation en profondeur de cette toxine peptidique AdTx1 aux propriétés pharmacologiques intéressantes, afin de comprendre notamment « *qu'elles étaient les parties de cette toxine et du récepteur Alpha1A qui communiquaient* ». Au cours de ces trois années, celle-ci va se familiariser avec des techniques bien spécifiques et se focaliser sur un type de récepteur. Mais la chercheuse naissante qu'elle était



alors souhaitait aller encore plus loin, franchir un nouveau seuil, découvrir de nouvelles techniques de caractérisation et appréhender de nouveaux types de récepteurs. C'est ce qui l'a conduit au Canada, à Montréal, au sein de l'Institut de Recherche en Immunologie et en Cancérologie. « *Le professeur Michel Bouvier, avec lequel collabore l'un de mes directeurs de thèse, Denis Servant, travaille sur certaines de ces techniques* », précise-t-elle.

C'est donc ainsi qu'elle a commencé ses études postdoctorales outre-Atlantique à l'été 2011, pour une durée de deux ans. « *Ici, je continue à travailler sur des récepteurs de cette même famille des RCPG en essayant de les appliquer aux leucémies* », résume Arhamatoulaye. Or dans cet institut de recherche de Montréal, elle a accès notamment à de nouvelles méthodes de séquençage de dernière génération, dites « HiSeq », grâce auxquelles il est désormais possible de séquencer des génomes entiers en quelques heures, voire une journée. Ce sont ces nouvelles techniques qui ont permis de montrer que les RCPG étaient exprimés dans les leucémies. « *Notre objectif est de savoir si nous parvenons à inhiber la croissance de ces leucémies en ciblant spécifiquement ces récepteurs. Dans ce cas, à quoi pourrions-nous aboutir au plan pharmacologique et thérapeutique* » ? Des travaux qui sont réalisés dans le cadre d'un projet financé en grande partie par le Québec mais aussi, à présent, par le Canada, et auquel participent des bioinformaticiens et des cliniciens aux côtés des chercheurs comme Arhamatoulaye. La suite ? Une publication dans une revue scientifique réputée, c'est le passage quasi-obligé pour un chercheur, et commencer à se former à l'enseignement afin de pouvoir rapidement dispenser des cours ou des Travaux Dirigés (TD).

### ► L'Afrique, un territoire propice aux découvertes

Après bientôt dix années d'études supérieures, principalement en France et au Canada, Arhamatoulaye devrait donc en principe terminer son long périple universitaire fin 2013, début 2014. Se posera alors la question de son retour au pays comme elle le souhaite, question d'autant plus importante qu'elle est mariée à un chercheur et jeune maman. Si elle reconnaît que certains peuvent être tentés de rester au Canada, voire en France, les chercheurs y disposant de moyens matériels auxquels elle ne pourra jamais prétendre dans son pays, elle se veut réaliste. « *Dans ces pays développés, ils sont nombreux à disposer d'un bagage universitaire équivalent. Alors que si je décide de retourner au Mali, je serais peut-être la seule, ou presque, à travailler dans mon domaine. Qui plus est, j'aurais l'impression d'être plus utile* », observe-t-elle. Elle est d'autant plus confiante qu'elle a des exemples de compatriotes qui, tout comme elle, ont bénéficié d'une bourse d'étude et, après avoir fait le même parcours, sont rentrés au Mali

### Un prix Nobel de chimie pour les RCPG

En octobre dernier, ce sont deux médecins américains, le professeur Robert Lefkowitz, 69 ans, qui travaille à l'Institut médical Howard Hughes et à l'Université Duke, et Brian Kobilka, 57 ans, de l'Université de Stanford, qui ont reçu le prix Nobel de Chimie 2012. Le jury leur a décerné ce prix pour leur « *étude des récepteurs couplés aux protéines G (RCPG)* ». L'Académie royale des Sciences de Suède a précisé que « *pendant longtemps, la façon dont les cellules pouvaient sentir leur environnement est restée un mystère* ». Or « *grâce aux travaux de Robert et Brian, nous savons à quoi ressemblent ces récepteurs* », a-t-elle ajouté. Précisons que les deux hommes se connaissent bien puisque Brian Kobilka a été post-doctorant dans l'équipe de Robert Lefkowitz. En outre Michel Bouvier, l'un des deux professeurs qui dirige le travail d'Arhamatoulaye Maïga a effectué lui aussi ses études postdoctorales dans le même laboratoire. ■

et sont très contents de ce qu'ils font aujourd'hui.

Plus généralement, Arhamatoulaye est relativement optimiste, même si la situation qu'a connue son pays depuis quelques mois, avec aujourd'hui l'intervention de l'armée française, ne peut la laisser indifférente, d'autant plus que ces parents sont originaires de Gao, ville qui vient tout juste d'être reprise par les armées maliennes et françaises. Certes, elle déplore que l'enseignement au Mali soit trop souvent perturbé par des grèves à répétition, ce qui empêche beaucoup de jeunes Maliens d'atteindre l'université faute de solides bases. « *Le souhait des jeunes est de disposer d'un système stable qui ne les pousse plus à s'expatrier, pas seulement au nord, mais aussi au sud, de plus en plus de jeunes Maliens allant au Ghana où un système d'enseignement plus stable leur permet d'acquérir des connaissances et de l'expérience* ». Pour autant, elle ne doute aucunement que l'avenir de l'Afrique est riche de promesses. « *C'est un territoire propice aux découvertes* », dit-elle. Et de rappeler l'existence de la pharmacopée malienne, un domaine qui l'intéresse tout particulièrement. Aujourd'hui, on collecte des plantes à partir desquelles on élabore des recettes qui présentent certaines propriétés thérapeutiques. « *Imaginez que l'on puisse extraire de vraies substances contenues dans ces herbes à l'aide de techniques modernes et contribuer ainsi à développer des produits plus élaborés que ceux que l'on trouve aujourd'hui sur le marché* », s'interroge-t-elle. Autrement dit, s'inspirer de la pharmacopée traditionnelle mais la faire entrer dans le futur avec l'appui des technologies les plus pointues. Un beau challenge que Arhamatoulaye Maïga est prête à relever ! ■

**Jean-François Desessard**  
Journaliste scientifique

Contact : Arhamatoulaye Maïga  
Courriel [arhamatoulaye.maiga@umontreal.ca](mailto:arhamatoulaye.maiga@umontreal.ca)



## Billet Europe - Afrique

### Un pas vers l'Union Douanière en Afrique de l'Ouest

**A**près 6 ans de travaux, à sa douzième réunion, le Comité technique conjoint UE-MOA/CEDEAO de gestion du TEC (Tarif Extérieur Commun) a adopté, en Abidjan le 14 décembre dernier, un projet de TEC plafonné à 35 %. Il sera soumis pour validation aux instances dirigeantes de la CEDEAO au premier trimestre de cette année.

Pierre angulaire de la création d'une Union Douanière destinée à renforcer la politique d'intégration régionale, le TEC sur lequel se sont mis d'accord les experts des 15 pays concernés soulève des objections des opérateurs économiques et, en tout premier lieu, celles des agriculteurs regroupés au sein du Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'ouest (ROPPA).

A cela deux raisons :

- La première tient à l'absence de leur implication dans les travaux de mise au point du TEC, œuvre de fonctionnaires plus connus pour leur maîtrise technique des questions douanières que pour leur sensibilité aux positions et intérêts des acteurs économiques.
- En second lieu se pose la question du niveau de protection du TEC adopté.

A cet égard, les pays membres de la CEDEAO sont pris entre deux exigences contradictoires :

- la fixation du TEC à un niveau élevé pour donner à leur économie les chances de développement qu'offre un grand marché à l'abri de barrières douanières protectrices,
- et la pression de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) pour limiter la hauteur du TEC dans le contexte de la libéralisation du régime des échanges extérieurs.

Il semble bien que l'arbitrage entre ces deux exigences ait été fait en tenant plus compte des avantages potentiels d'une grande ouverture des marchés que des intérêts des producteurs africains qui redoutent la concurrence débridée des pays plus avancés qu'eux dans la voie du développement.

Une fois approuvé ce projet de TEC, une autre épreuve attend la CEDEAO. On se souvient que celle-ci avait subordonné la négociation d'un Accord de Partenariat Economique (APE) avec l'Union Européenne à un accord sur le TEC. Si cet accord est validé prochainement par les instances de la CEDEAO, cette négociation devra s'ouvrir : elle donnera lieu à une révision globale des relations économiques entre ces deux entités régionales. ■

Jean-Loïc Baudet



*Lu pour vous !*

### Notre-Dame du Nil *Scholastique Mukaronga*

**C**ette auteure rwandaise n'est pas une inconnue pour les lecteurs de « Continents Noirs ». En effet c'est le quatrième ouvrage de Madame Mukaronga que publie cette estimable collection. Le fait qu'il reçoive cette année le prix Renaudot, honore à la fois l'auteur et la collection.

Ce n'est donc pas un premier roman, alors que le sujet aurait pu le laisser penser. Car il s'agit d'un récit de souvenirs de lycée, qui a tout l'air d'emprunter de larges parts au vécu de l'écrivain, ou de quelqu'un qui lui fut proche.

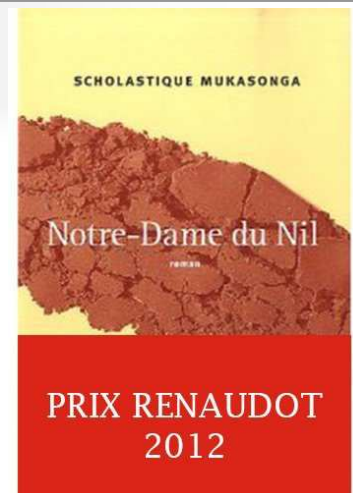
L'époque où se situent les événements semble précéder de peu le génocide de 1993. Mais plusieurs faits relèvent des années 60, alors que le parti Parmehutu avait pris le pouvoir, détrônant la royauté traditionnelle et l'aristocratie tutsi que la colonisation avait ménagées. Révolution de l'ethnie majoritaire, certes, mais inspirée et soutenue par le colonisateur belge pour contrecarrer les revendications d'indépendance des Tutsi « évolués ». Par la suite les Français prendront le relais

et soutiendront le gouvernement hutu, croyant trouver dans cette révolution comme un écho de 1789.

Ces précisions chronologiques et politiques ne sont pas évoquées par la romancière; elle écrase le temps de façon considérable, elle

nous donne l'impression que cette révolution vient d'avoir lieu et que la République toute jeune est en cours d'installation.... cependant que le massacre de 1993 est imminent.

Or donc ce lycée situé à l'écart de Kigali, dans les montagnes et près de la source du Nil, est destiné à former « une élite féminine » à la hauteur des nouveaux dirigeants africains : ministres, ambassadeurs, hauts fonctionnaires de l'administration et de l'armée.



Ces jeunes filles sont recrutées dans des familles déjà fortunées, en appliquant un quota strict de vingt Hutues pour deux Tutsies par année scolaire ; les Tutsi étant censés n'être qu'un dixième de la population rwandaise. Les héroïnes sont les deux Tutsies de terminale, dont la narratrice nous décrit les rapports avec les autres élèves, les professeurs, les religieuses et l'aumônier. Bien entendu tout l'encadrement est hutu, européen et chrétien. La ségrégation s'exerce même au niveau des langues : seuls sont tolérés le kinyarwanda et le français, le swahili étant proscrit car langue des musulmans. La formation politique et religieuse est assurée par l'aumônier hutu qui mélange les deux de façon excessive, au point d'en être ridicule.

Mais l'une des élèves, fille du premier ministre, est carrément odieuse dans sa prétention militante de servir les intérêts de la République. Ses brimades envers les quelques étudiantes tutsi sont systématiques et aboutiront à leur élimination du lycée qu'il « faut nettoyer de ses cafards ».

La plume de Mukaronga est volontiers satyrique, et ne résiste pas à caricaturer les personnages extrêmes de son histoire. Mais la Mère supérieure, les professeurs étrangers, et même les autres élèves hutus sont eux aussi très souvent portraiturés avec ironie. Si bien que malgré la situation qui s'aggrave au fil des pages, le récit évite le ton et l'atmosphère du drame et se pare de scènes drôles, parfois grotesques, et parfois surréalistes. Ainsi la description des repas où le thé, le corned

-beef et le boulgour ont remplacé le lait caillé, le poisson séché et le manioc, « nourritures de sauvages » car les jeunes filles doivent apprendre à manger « civilisé ». Ou encore l'épisode de la destruction et de la réfection du nez tutsi (sic) de la statue de la vierge noire qui trône près de la source du Nil. De même ce vieux colon blanc qui croit avoir retrouvé les ancêtres des Tutsi dans l'antique royaume de Méroé, et la réincarnation de la déesse Isis en Veronica, l'amie de la principale héroïne. Cependant que la visite au lycée de la reine Fabiola de Belgique, visite sans doute historique, est narrée de manière presque aussi rocambolesque.

Plus intéressantes sont les confidences que s'échangent les jeunes filles sur les coutumes et croyances villageoises, le mode de vie en famille, les recettes de cuisine de leurs mères, les crèmes à éclaircir le teint... et leurs projets d'avenir.

On sait que toute la famille de S. Mukasonga a été exterminée et ses livres précédents ont suffisamment rendu compte des tragédies de cette terre « où Dieu venait se reposer ». On appréciera d'autant plus ce « roman » qui nous restitue d'autres aspects récents et moins récents du pays des mille collines. ■

Note de lecture  
**Lilyan Kesteloot,**  
*Ifan, Dakar*

**Notre-Dame du Nil**, roman. *Scholastique Mukaronga*, NRF, Gallimard, collection « Continents Noirs », 2012.

## Le Soudan dans tous ses états. L'espace soudanais à l'épreuve du temps Michel Raimbaud

Le Soudan reste peu connu des lecteurs francophones et a été rarement le terrain privilégié des chercheurs français, ce qui a rendu sans doute plus facile l'acceptation des préjugés et des idées reçues. D'où le grand intérêt du livre de Michel Raimbaud, ancien ambassadeur de France à Khartoum, de novembre 1994 à janvier 2000. Il nous permet de replacer les événements récents, comme la crise du Darfour ou l'indépendance du Sud-Soudan, dans la longue durée.

L'espace soudanais, « dont le grand Muhammad Ali avait posé l'acte de naissance en 1813 », s'est constitué, autour du Nil et de ses affluents, par l'expansion progressive et pacifique du commerce, de la langue arabe et de l'Islam vers le Sud. Ce mouvement sera arrêté par la colonisation anglaise, qui va créer une coupure entre le Nord, jugé utile par Londres et donc soumis à une colonisation directe, et le Sud où sera appliqué l'« Indirect Rule » ou les « Districts Reserves ». Les administrateurs anglais, « les barons des marécages », sont livrés à eux-mêmes sans moyens, sans personnels, sans administration. Ils encouragent les missions chrétiennes et transfè-

rent l'essentiel des compétences et des pouvoirs aux élites traditionnelles. La question du Sud « est un cadeau de naissance empoisonné du colonisateur britannique ».

L'auteur montre les premiers pas de l'Indépendance à partir de 1956, la

recherche d'une idéologie entre le socialisme arabe et l'Etat islamique et les différentes évolutions de Nimeiri entre 1969 et 1989. La question du Sud reste omniprésente avec la rébellion Anya Nya de 1954 à 1972, une trêve de onze ans et la création par John Garang du SPLM/SPLA en 1983. Celui-ci revendique un « Soudan uni, démocratique et laïc », en opposition à l'« Etat islamique ».

Dans sa seconde partie, M. Raimbaud décortique les évolutions depuis 1989, l'alliance compliquée, pendant

(Suite page 12)





(Suite de la page 11)

dix ans, entre le général Al Béchir et le Front National islamique de Hassan al Tourabi, leur rupture, les nouveaux dangers et les nouveaux défis, du Sud-Soudan au Darfour. Les accords de Naivasha en 2005 laissent ouverte la possibilité d'un Soudan uni, option pour laquelle a combattu John Garang pendant vingt ans. Celui-ci deviendra vice-président du Soudan le 9 juillet 2005, pour la période intérimaire de six ans. Sa mort suspecte le 31 juillet 2005, dans un accident qui n'a fait l'objet d'aucune enquête sérieuse, entraînera son remplacement par son second, Salva Kir, un militaire peu charismatique et peu politique, favorable à la sécession. Celle-ci sera entérinée par le référendum de janvier 2011.

Le grand mérite de l'auteur est d'analyser avec minutie le détail des politiques nationales et de leurs acteurs, mais de toujours les replacer dans les évolutions régionales et les rapports avec ses neuf pays voisins et surtout leur environnement international.

Avec un humour souvent grinçant, il démonte les stratégies de « la communauté internationale » (en fait les alliés des Etats-Unis), l'instrumentalisation des Nations Unies, de la Cour Pénale Internationale et des ONG, les montages médiatiques pour imposer l'image d'un « génocide » au Darfour ou « d'un régime arabo-musulman » au Nord imposant sa loi à « un peuple africain et chrétien ». Il décortique « la guerre des chiffres, la guerre des mots, la guerre des images » et montre la légèreté de ces oppositions binaires. Il n'oublie pas les rivalités pétrolières entre les grandes compagnies américaines et la CNPC (China National Petroleum Company), qui reste un facteur explicatif sous-jacent.

A travers ce livre très informé et toujours agréable à lire, le lecteur découvre bien sûr le Soudan mais, à travers lui, les effets de la colonisation anglaise et les évolutions géopolitiques rapides du monde de ces vingt dernières années. « Le monde de 2011 est bien différent de celui de 2001 et il ne ressemble plus en rien à celui de 1989 ».

**Dominique Gentil**

**Le Soudan dans tous ses états. L'espace soudanais à l'épreuve du temps.**  
Karthala, octobre 2012, 398 pages.

**Copyright :**

Le contenu de *La Lettre* est libre de droits pour des usages non commerciaux, à la condition de citer la source (CADE) et de ne pas modifier le texte.



## Agenda de la CADE

Rencontres-débats de 18 h à 20 h

A la MDA15 – 22, rue de la Saïda Paris 15<sup>ème</sup>

• **Mercredi 13 février 2013.** 5<sup>ème</sup> rencontre-débat du cycle I : « Femmes, genre, familles et lien social. Représentations et réalités » : **Entrepreneuriat des femmes africaines dans le contexte international** avec **Marietou Dicko**, créatrice de mode, Présidente de Mode, Art, Culture et Développement, **Lydie Loubao-Chaise**, réalisatrice, Présidente de Femmes contemporaines, **Habibatou Maïga**, juge et **Nana Ascofaré**, artisan de Tombouctou. Animation : **Sylvie Koffi**, journaliste à Radio France Internationale, Service France, chargée des questions d'immigration. **Inscription obligatoire.**

• **Mercredi 20 mars 2013.** 5<sup>ème</sup> rencontre-débat du cycle II : « Production du savoir et du savoir-faire » : **Les langues.**

**Mercredi 17 avril 2013.** 6<sup>ème</sup> rencontre-débat du cycle I : « Femmes, genre, familles et lien social. Représentations et réalités » **Femmes et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).**

• **Mercredi 22 mai 2013.** 6<sup>ème</sup> rencontre-débat du cycle II : « Production du savoir et du savoir-faire » : **La santé.**

Inscription conseillée à travers le formulaire d'inscription du site de la CADE : <http://www.afrique-demain.org>

### Coordination pour l'Afrique de Demain (CADE)

Association Loi 1901

Président : Jean-Loïc Baudet

Président d'honneur : Michel Levallois

Vice-présidents : Raymond Césaire, Georges Courade, Roland Portella. Secrétaire générale : Claudie Lasserre

Trésorier : Philippe Mathieu

#### La Lettre de la CADE

Directeur de publication : Jean-Loïc Baudet

Comité de rédaction : Raymond Césaire, Michel Levallois, Philippe Mathieu, Jean Roch, Denyse de Saivre, Henri Senghor, Jean Brice Simonin.

Ont collaboré à ce numéro :

Jean-François Desessard, Niamoye Diarra, Dominique Gentil et Lilyan Kesteloot.

Iconographie, mise en page et maquette :

Sara Valdés Desessard

Crédits photos RD : Jean Brice Simonin/CADE

La CADE : 5 rue des Immeubles Industriels 75011 Paris, FR.

Tél.: 01 43 48 14 67

Courriel : [cade@afrique-demain.org](mailto:cade@afrique-demain.org)

Site : [www.afrique-demain.org](http://www.afrique-demain.org)

Dépôt légal à parution. Numéro ISSN : 1290-581X

#### Abonnement à La Lettre de la CADE :

Nom ..... Prénom.....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Courriel .....

Abonnement seul : 40 €, - étudiants : 8 €, - entreprises, collectivités locales : 200 €. Adhésion individuelle à l'Association, comprenant l'abonnement : 55 €. Paiement par chèque à l'ordre de la CADE.